

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 octobre 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM, M. MEZUI représenté par M. BERTHIER, Mme HERVIEU représentée par Mme LECOMTE.

Membres excusés : (1) Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 28 septembre 2022.

Délibération n° : 40-2022

Objet : Conférence des financeurs - actions collectives de prévention de la perte d'autonomie – convention avec Dijon Métropole

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi dans le cadre de la coprésidence, des crédits sont alloués à Dijon Métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Dijon Métropole sollicite le CCAS de la Ville de Dijon pour organiser des actions en faveur des seniors dijonnais en perte d'autonomie. Ce dernier a répondu à un appel à projet de la Conférence des financeurs en proposant une action visant à favoriser l'accès à la culture d'un public empêché soit financièrement, soit par la perte d'autonomie, soit par les représentations, soit par des freins culturels, etc. :

- A vélo sans âge ;
- Sophrologie Aidants ;
- Ma santé dans la boîte ;
- Ustensiles Astucieux.

La conférence des financeurs a répondu favorablement en accordant à Dijon Métropole **48 522 €**.

- A vélo sans âge.

- Financement accordé : **522 €**,

- Cette action propose à des personnes en perte de mobilité de sortir, au grand air, redécouvrir leur quartier, partager un moment de convivialité, se réapproprier la ville, les sorties, à bord d'un cycle PMR.

- Public cible : Personnes âgées, isolées, en partie autonome au domicile mais en difficulté dans leur déplacement et l'extérieur (fatigue, modification de l'environnement, nouveau domicile, etc.)

Besoin : Certaines personnes ne sortent presque plus de leur domicile (sans raison physique ou médicale), elles expriment une appréhension, ne pas se sentir capable, ne plus reconnaître le quartier, etc.

Donner à voir pour éventuellement impulser l'envie à des habitants / futurs bénévoles de créer une antenne « A vélo sans âge » dans la ville.

– Sophrologie Aidants.

- Financement accordé : **18 000 €**,

- Cette action propose de répondre au besoin de passer un moment « à soi » se retrouver en tant que personne à part entière, ne pas être uniquement aidant de l'autre, problématique de « garde » de l'aidé. Se retrouver entre personnes qui ont les mêmes problématiques, apprendre à gérer la charge mentale.

Proposer des séances de sophrologie en groupe, pour partager des sensations, perceptions et émotions, sans jugement, dans la convivialité. Prendre soin de soi, dans la bienveillance en se laissant guider et épauler par le groupe.

- Public cible : Proches aidants des personnes accueillies aux Marronniers (conjoint, enfant, voisin, etc.), proches aidants extérieurs pour permettre de découvrir l'accueil de jour et faire connaître cette solution de repit.

– Ma Santé dans la boîte.

- Financement accordé : **13 000 €**,

Les services de secours (SDIS et SMUR) nous expliquent que face à un patient inconscient ou décédé, ils ne savent pas toujours à qui ils ont affaire, ils doivent alors chercher nombre de renseignements administratifs et médicaux éparpillés dans le domicile. De même, connaître rapidement le traitement et les antécédents de la personne permet de prodiguer des soins adaptés rapidement.

Pour les personnes âgées isolées, des boîtes seront distribuées. Elle contiennent toutes les informations nécessaires aux services de secours, au même endroit et ce lieu est facilement identifiable, il s'agit du réfrigérateur, dans la cuisine (pièce elle-même rapidement identifiée dans un domicile).

Les personnes seront repérées par des travailleurs sociaux qui remettront une boîte à l'utilisateur et l'aider à remplir le document contenant les informations nécessaires. Un autocollant sera apposé sur le réfrigérateur pour afficher la présence de la boîte. Les travailleurs sociaux assureront un suivi pour maintenir les données à jour et un bilan final sera réalisé.

Cette action est expérimentale, nous présenteront les résultats et toute collectivité, association, etc, pourra s'en saisir.

- Public cible : Personnes âgées de plus de 75 ans , seules à domicile, personnes atteintes de troubles cognitifs, seules à domicile, personnes âgées de plus de 55 ans atteintes d'un handicap, seules à domicile.

– Ustensiles Astucieux.

- Financement accordé : **17 000 €**

- L'adaptation du logement est abordée lorsque les premiers problèmes de dépendance ou de mise en danger apparaissent. Il est difficile et coûteux de projeter des travaux. Les aides techniques sont méconnues ainsi que leur financement éventuel. Une conférence de présentation des aides techniques simples sera mise en place, permettant de rester autonome chez soi, de prévenir les dangers, de maintenir ses activités quotidiennes et d'informer sur les financements existants.

- Public cible : Personnes handicapées de 55 ans et plus, personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile. Ouverture aux proches de ce public cible. 1 conférence dans chacune des communes de la Métropole, 10 à Dijon ; repérage et promotion en lien avec les travailleurs sociaux.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention entre le CCAS et Dijon Métropole qui prévoit les conditions de versement de la subvention et les engagements du CCAS,
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application,
- inscrivent la subvention d'un montant de 48 522 € au budget 2023 du CCAS.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour le Président du CCAS de Dijon,
Le Vice-Président,

Antoine HOAREAU

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1